

Directives générales

Tout professionnel de la santé (*p. ex. : médecin, infirmière, pharmacien, etc.*) qui soupçonne une réaction allergique peut remplir ce formulaire.

Ne pas utiliser le présent formulaire pour déclarer une réaction indésirable prévisible non allergique de type intolérance ou pseudo-allergique, ainsi qu'une histoire d'allergie rapportée par l'utilisateur.

- Utiliser le formulaire uniquement pour déclarer des allergies dues aux médicaments.
- Déclarer toutes les réactions allergiques présumées dont vous êtes témoin.
- Apposer votre signature et la date au bas.

Les médicaments soupçonnés

- Déclarer jusqu'à trois médicaments soupçonnés par formulaire (si applicable), en commençant par le médicament le plus probable, ainsi qu'en fournissant les dates de début et de fin de traitement.

Les manifestations cliniques principales

- Signaler uniquement les manifestations cliniques de la réaction allergique qui ne peuvent être clairement attribuées à une ou des conditions préexistantes en cochant un ou plusieurs éléments décrits dans le formulaire.
- Identifier les atteintes observées en cochant un ou plusieurs éléments cités dans le formulaire et (ou) les détailler dans vos propres mots dans l'espace « renseignements complémentaires », par exemple :
 - type d'œdème ou sa localisation (*p. ex. : lèvres, langue, gorge, visage ou généralisé*);
 - atteintes digestives (*p. ex. : vomissements, diarrhées graves*);
 - atteintes hématologiques (*p. ex. : adénopathie, anémie, éosinophilie, lymphocytose*);
 - atteintes rénales (*p. ex. : protéinurie, augmentation de l'urée et [ou] de la créatinine*);
 - atteintes hépatiques (*p. ex. : augmentation des transaminases*);
 - atteintes respiratoires (*p. ex. : difficulté respiratoire, bronchospasme, dyspnée, dysphonie, stridor*).
- Inscrire si l'arrêt du ou des médicaments incriminés a provoqué la disparition des manifestations cliniques observées, et si l'utilisateur a dû être hospitalisé.

Renseignements complémentaires

- Noter au besoin les antécédents médicaux pouvant potentiellement influencer les manifestations cliniques signalées : antécédent d'allergie médicamenteuse connue, VIH et infection virale concomitante (*p. ex. : virus d'Epstein-Barr*) et (ou) maladies concomitantes (*p. ex. : fibrose kystique, urticaire chronique*).

Le traitement des manifestations cliniques

- Indiquer si la réaction a nécessité un traitement. Le cas échéant, inscrire lequel et la réponse à ce traitement.

Statut de l'allergie

- Indiquer si l'allergie est confirmée par un médecin à l'aide de tests conformes et valides (test cutané ou de provocation) ou lorsque les manifestations cliniques sont convaincantes (*p. ex. : choc anaphylactique, SJS/TEN, DRESS*).
- Indiquer si l'allergie est soupçonnée par un professionnel de la santé suite à l'observation de manifestations cliniques qui vont dans le sens d'une réaction allergique, mais qui nécessitent des précisions supplémentaires.

Consultation en allergie demandée

- Si plus d'un médicament est soupçonné, il est fortement conseillé de référer l'utilisateur pour une consultation en allergie.
- Lorsqu'une consultation en allergie est demandée, le formulaire dûment rempli devrait accompagner la demande de consultation.
- Une fois le diagnostic d'allergie médicamenteuse confirmé par un médecin à l'aide de tests conformes, un nouveau formulaire devrait être rempli afin de mettre à jour les informations dans le dossier de l'utilisateur.

Conclusions et gravité de la réaction observée

- Indiquer si la réaction observée est de type immédiate (IgE médiée) non sévère (*p. ex. : urticaire isolée*), sévère (*p. ex. : anaphylaxie sans choc ou intubation*) ou très sévère (*p. ex. : choc anaphylactique*).
- Indiquer si la réaction observée est de type retardée non sévère (*p. ex. : éruption maculo-papuleuse [rash] isolée*), sévère (*p. ex. : maladie sérique, éruption maculo-papuleuse avec desquamation, fièvre, arthralgie ou atteinte légère des organes internes*) ou très sévère (*p. ex. : anémie hémolytique, atteinte hépatique ou rénale, SJS/TEN, DRESS, AGEP*).

Une fois le formulaire rempli

- Conserver le formulaire dans le dossier médical de l'utilisateur selon les règles en vigueur de l'établissement et le transmettre si possible aux autres professionnels de la santé qui suivent l'utilisateur.
- Mettre à jour les informations complètes sur le statut d'allergie médicamenteuse dans le dossier de l'utilisateur et inclure ces informations dans les autres documents, tel que défini dans les règles de l'établissement.
- Prendre les moyens nécessaires pour que l'utilisateur ou son tuteur légal soit avisé clairement du diagnostic, du type de réaction qu'il a eu ainsi que du nom du médicament en cause (le cas échéant).

Abréviation : AGEP : Acute Generalised Exanthematous Pustulosis, DRESS : Drug Reaction with Eosinophilia and Systemic Symptoms
SJS : Stevens-Johnson syndrome, TEN : Toxic epidermal necrolysis.